

Qui est le maire à Juvisy ?



Qui est le Maire à Juvisy ? La question mérite d'être posée, tant la situation est confuse à la tête de notre ville. L'**AJUV** détaille les éléments du problème.

Le nouveau maire, Michel Perrimond, est élu le 4 juillet 2017, Robin Reda devenu député, étant démissionnaire pour respecter la loi de 2014 sur le non-cumul.

Michel Perrimond est-il vraiment le nouveau maire ? La déclaration de Robin Reda en fait douter : « Dans ma commune, j'invente le rôle de député-conseiller municipal. Il n'y a plus de directeur de cabinet à Juvisy. Je suis conseiller municipal en charge du cabinet » (*La Gazette des Communes* le 11 juillet). N'est-ce pas un moyen de détourner la loi ? Et comment peut-on sérieusement s'occuper de la représentation nationale, de toute une circonscription et d'une ville ?

Michel Perrimond sera un maire à temps très partiel puisqu'il a la lourde charge professionnelle de diriger les services de la ville de Draveil, tandis que Robin Reda ne pourra pas faire fonction de directeur de cabinet en tant que député.

Ils ne peuvent cumuler leurs emplois « à temps plein » qu'au détriment de Juvisy.

Déjà, sur ce site, nous avons attiré l'attention des Juvisiens sur les absences et le manque de disponibilité du maire qui ont été préjudiciables aux habitants :

- en mai 2017 – [Le bruit des avions, l'AJUV intervient](#)
- en avril 2017 – [Des propos inquiétants de la part du maire](#)
- en octobre 2016 – [Des avions survolent Juvisy tout l'été et le maire est absent](#)
- en octobre 2016 – [Les inondations du printemps, le maire est absent](#)

Des propos inquiétants de la part du Maire



Le Conseil municipal du jeudi 30 mars 2017 a été marqué par des incidents graves. L'**AJUV**, très choquée par les faits, vous en rend compte et en tire des analyses. Comme d'ordinaire sur ce site, les faits sont présentés séparément de l'interprétation que nous en faisons.

Les faits – Le Maire, soudain, au cours d'un Conseil municipal que rien ne distinguait des précédents, a refusé de donner la parole à deux élus de l'opposition, interrompant de fait les débats. L'un d'entre eux protestant, il lui a répondu « **Quittez la séance** », puis « **Je souhaite que vous partiez !** ». Afin de couper court à toute contestation il a alors ajouté « **Allez, allez, dehors !** ». Alors qu'un des élus lui faisait remarquer qu'il n'avait pas le droit d'interrompre les discussions d'un Conseil municipal de la sorte, le Maire a explosé, en hurlant « **Je sais que je n'ai pas le droit d'user de mon pouvoir de police en la matière** », puis « **Sortez !** », « **Tirez-vous !** » et « **Cassez-vous !** ». Il a enfin ajouté « **Même si je suis hors-la-loi, je m'en fiche, je changerai la loi !** »

L'AJUV s'inquiète de ces faits à deux titres.

L'analyse – D'une part, **cette grossièreté n'est pas admissible**. Un Maire en exercice, ne serait-ce que par respect pour sa fonction, doit s'interdire tout propos de cet ordre, lorsqu'il s'adresse à ses administrés ou à leurs représentants, associatifs ou *a fortiori* élus. Les membres de l'**AJUV**, en public, ont déjà essayé des remarques désobligeantes, teintées d'un humour douteux, en guise de réponse. Ainsi, le Maire a traité l'un de « Pokémon » lors d'un débat sur le PLU, félicité l'autre pour ses « talents d'actrice et de réalisatrice » lors d'une réunion de bilan ou encore soutenu qu'un troisième « aimait le béton » lors d'une réunion de quartier. Ces saillies désobligeantes l'exonéraient à ses yeux de répondre aux questions posées, puisqu'il refusait par exemple grâce à ces pirouettes de rendre compte de l'étude sur le pseudo-tracé alternatif pour le T7 qu'il a commandée et fait mener avec l'argent public. L'**AJUV** se voit dès lors dans l'obligation de demander au Maire de la ville de répondre poliment lorsqu'une question lui est posée.

D'autre part, **il s'agit là d'un mépris complet de la démocratie**. La vie démocratique suppose les libertés individuelles et le multipartisme. Les prises de parole de l'opposition, quelle que soit l'instance concernée, ne sont pas une perte de temps mais un moment important du débat public. Cet échange, ce débat d'idées, fondent la vie démocratique. Les refuser de façon autoritaire, vouloir réduire toute opposition au silence, dès lors, constitue une attaque inacceptable contre la démocratie. Qu'un maire, dans une instance officielle, muselle ses contradicteurs et affirme sans vergogne être « hors la loi » est un fait grave.

Malgré la date de publication de ce texte, il ne s'agit malheureusement pas d'un poisson d'avril mais bel et bien d'un manquement grave du Maire.

La majorité municipale diffame l'AJUV



Dans le numéro du journal municipal Juvisy/Grand Paris d'octobre 2016 (numéro 249) les « élus de la majorité municipale avec Robin Reda » ont publié un article diffamatoire concernant l'**AJUV**, l'accusant entre autres de « ficher » les Juvisiens. Il s'agissait là d'**une manœuvre grossière de diversion, le fond portant sur un PLU très contesté que la majorité a refusé de discuter à Juvisy avec les habitants**. L'**AJUV** a exercé, conformément à la loi, son droit de réponse, vu le caractère diffamatoire de cette tribune. Le texte de réponse est publié dans le journal municipal de novembre, vous pouvez le retrouver ci-dessous.

Retour sur le PLU, ou comment la majorité municipale diffame et détourne le sujet !

Diffamant envers notre association, l'**AJUV**, tel est l'article que la majorité municipale a publié dans le numéro précédent de ce magazine sous le titre « Retour sur le PLU, ou comment la gauche juvisienne vous fiche ! ».

Soucieux de la dignité du débat politique, nous ne répondrons pas aux attaques personnelles contre les membres de l'**AJUV**, car elles sont fausses et ridicules.

Dans le cadre du débat sur le PLU, l'**AJUV** a informé les Juvisiens des vrais projets de constructions et de densification que la municipalité voulait cacher aux Juvisiens. Et au travers de deux réunions publiques et de plusieurs lettres d'information, nous avons mobilisé les Juvisiens pour les inviter à s'exprimer démocratiquement dans le cadre de l'enquête publique.

Les Juvisiens ont alors consigné plus de 400 pages de critiques dans le registre du commissaire-enquêteur. Du jamais vu par ce dernier ! Son rapport, publié en juin 2016, nous donnait raison en recommandant l'abandon des projets les plus insensés (des constructions av. d'Estienne d'Orves et à la place du Centre de Loisirs et de la maison de quartier Sarraut). Il recommandait également un débat au Conseil Municipal, ce que la majorité municipale a refusé. Pendant cette enquête, la majorité municipale a vu surgir de nombreux collectifs d'habitants.

L'**AJUV** se félicite d'avoir contribué à cette mobilisation car les Juvisiens ont

voulu prendre en main leur destin en matière d'urbanisme. Evidemment, dans ce même numéro d'octobre, les Juvisiens ne trouveront aucune information, ni sur le PLU modifié, ni sur le rapport accablant du commissaire enquêteur.

Pour cette majorité municipale qui s'est révélée coupée des habitants, la diffamation est un moyen de détourner l'attention !

L'accusation de « vouloir ficher » les Juvisiens est risible. La pétition en faveur du T7, qui a recueilli en septembre 2015 plus de 3000 signatures sur l'ensemble de la Calpe, n'a jamais été utilisée pour mobiliser contre le PLU. Sur ce dernier sujet, nous n'avons fait qu'organiser des réunions publiques et diffuser des lettres d'information, sans jamais faire signer de pétitions ! La majorité municipale nous accuse de vouloir utiliser le registre du commissaire-enquêteur mais le Maire nous refuse de nous le communiquer, ce qui est contraire à la loi. Celle-ci a en effet prévu que tout citoyen doit pouvoir vérifier que le nouveau PLU, sous peine de nullité, ne contient pas de modifications supplémentaires autres que celles demandées par les citoyens, ce que nous entendons faire.

L'**AJUV**, association de citoyens attachés au débat démocratique sur les politiques locales et la qualité de vie à Juvisy, n'a aucun lien structurel avec des partis politiques, ne bénéficie d'aucune subvention publique et ne vit que des cotisations et des dons de ses adhérents.

L'avenir de Juvisy mérite mieux qu'une misérable polémique. L'**AJUV** continuera à œuvrer pour la qualité de vie à Juvisy et pour le bien-être des Juvisiens, dans le respect de la démocratie.

Les Juvisiens sont-ils bien informés ?



L'**AJUV** déplore que le silence soit de mise sur de nombreux enjeux majeurs pour notre ville alors que le Maire dispose de moyens de communication exceptionnels (Juvisy ma Ville, lettres du Maire, lettre du Président de la Calpe, sites internet...) pour informer les Juvisiens et susciter le débat.

Prenons l'exemple du **Plan Local d'Urbanisme**. Des réunions publiques ont eu lieu (annonces généralement confidentielles !) et un conseil municipal s'est tenu le 16

décembre 2015. Mais le nouveau PLU devrait conduire à accueillir, a minima, 1600 logements supplémentaires et environ 3400 personnes. Ceci devrait être de nature à susciter un large débat, par exemple sur les équipements publics et sur la circulation routière... mais chut, ça ne sera jamais annoncé et discuté, et il faut lire l'épais dossier pour le découvrir. Le tracé du T7 y est mentionné... mais chut, consigne est donnée aux élus et aux consultants de ne jamais l'évoquer en public !

Les citoyens méritent une autre approche de l'information et du débat, moins infantile et plus responsable. L'**AJUV** veut porter à la connaissance des habitants tous les dossiers que la municipalité entend passer sous silence ou escamoter par un véritable déni d'information et de démocratie participative.

Alerte : Les comptes de la commune dans le rouge !



En 2014, les comptes de la commune sont dans le rouge pour la première fois et 2015 s'annonce encore plus préoccupante ! Résumons le film de la dégradation.

En 2012-2013, les recettes de fonctionnement (20 millions €) dépassaient largement les dépenses de fonctionnement (autour de 18 millions €), ce qui permettait de contribuer à rembourser les emprunts et à investir. En 2014, rien de tel car la municipalité a laissé exploser les dépenses (+ 1,4 million). Pourtant, dès le mois de mai 2014, la nouvelle municipalité (élue en mars) est alertée par la Direction Départementale des Finances Publiques. Face à cette alerte, le Maire lance un audit ... et attend 2015 !

Une telle inertie et un tel manque de réactivité sont proprement stupéfiants. Pendant ce temps, le Maire décidait de baisser les recettes en abaissant les tarifs des quotients familiaux des familles les plus aisées et dépensait plus, sans augmentation du service rendu. Nous demandons de connaître finement les dépenses supplémentaires de 2014 (pots de fleurs, communication...) qui ont compromis l'équilibre budgétaire.

Pour 2015, la situation est encore plus dégradée avec des dépenses qui s'envoleraient à 21,4 millions € si on tient compte des mystérieuses « dépenses imprévues », comptabilisées à un niveau sans précédent. La mise sous tutelle par le Préfet plane désormais sur notre Ville. Où sont donc passés « les gisements d'économies, sans dégrader le service public » promis par la municipalité ?

Nous demandons solennellement au Maire de ne pas masquer la réalité, d'être réactif et de nourrir le débat citoyen en faisant clairement apparaître les choix à venir.